

Conseil d'Administration du vendredi 3 mars 2023
Délibération n°CA-2023-10

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Modification des modalités d'application de la tarification modulée

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu la délibération n°CA-2021-52 relative aux tarifs et prestations, adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 7 décembre 2021,

Vu la délibération n° CA-2022- 11 du 8 mars 2022 portant adoption du règlement des droits d'inscriptions en formation initiale ;

Vu la délibération n° CA-2022-17 du 12 juillet 2022 portant modification de l'annexe 1 récapitulative des différents cas,

Vu la délibération n° CA-2022- 25 du 12 juillet 2022 portant adoption du règlement de la commission des recours gracieux

Vu la délibération n°CA-2022-09 relative aux tarifs et droits et prestation du conseil d'administration du 3 mars 2023,

Vu la présentation en date du 9 février 2023 du projet de modification des règlements annexés aux élus étudiants du conseil d'administration ;

Considérant que par délibération n°CA-2021-52, le conseil d'administration a institué une tarification modulée des droits d'inscription dans un souci d'équité et de plus grande justice sociale ; que pour son application, un règlement adopté par délibération CA-2022-11 a permis de mettre en œuvre cette réforme et de préciser les conditions d'application de la modulation ; que ce règlement a par ailleurs prévu la création d'une commission des recours gracieux chargé d'examiner les demandes d'exonération et de proposer une tarification adaptée aux situations particulières notamment lorsque la réglementation de droit commun ne permettrait pas de garantir à celles-ci les objectifs d'équité et de justice sociale pour lesquelles elle a été instituée ;

Considérant qu'à l'issue de la première mise en œuvre de cette réforme, certains ajustements ou certaines modifications sont apparus nécessaires pour faciliter ou améliorer l'application de la réglementation.

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter les modifications du récapitulatif des différents cas et des deux règlements ainsi qu'annexés à la présente délibération :

Annexes : **Annexe 1** : récapitulatif des différents cas - **Annexe 2** : règlement relatif aux droits d'inscription - **Annexe 3** : règlement relatif au fonctionnement de la commission des recours gracieux

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	15
Nombre de procurations :	10
Votes « Pour » :	25
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration :

Le conseil d'administration approuve les modifications apportées aux trois documents annexés.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

